

Questions orales

L'AGRICULTURE

LA POSITION DU MINISTRE À L'ÉGARD DU BUDGET

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Il doit se souvenir que deux ou trois jours avant l'exposé budgétaire, je lui ai demandé s'il avait plaidé la cause de l'agriculture auprès de son collègue, le ministre des Finances. Il y a maintenant sept jours que le budget a été présenté, et le ministre a eu la possibilité de voir quel impact il aura ou n'aura pas sur l'agriculture. Donc, est-ce que le ministre souscrit aux observations et aux préoccupations exprimées publiquement par certains de ses collègues libéraux de l'arrière-ban, ou est-ce qu'il se range du côté du budget de son collègue le ministre des Finances, en tournant le dos au secteur qu'il représente au cabinet depuis près de 11 ans?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je viens de voir le document de politique agricole du parti conservateur pour le Canada, publié par certains journaux de l'Est. Ce document demande notamment 100 millions de dollars d'indemnités supplémentaires pour les agriculteurs qui sont pris à la gorge, et c'est ce que le ministre des Finances a prévu dans son budget. Le député s'est gardé de dire que le ministre des Finances avait fait ce que son parti réclame. Il y a beaucoup d'autres choses au budget pour les chefs d'entreprise. Les agriculteurs ont autant le droit de participer à ces programmes que les hommes d'affaires.

J'ai étudié le budget. Il ne renferme pas tout ce que j'aurais aimé y voir, mais il offre beaucoup de choses aux agriculteurs. Je n'ai pas vu l'article que visait le député quand il a parlé de certains commentaires faits par mes collègues. Je ne suis pas au courant de cela, madame le Président.

M. Wise: Madame le Président, tant mieux si le ministre a lu le programme en dix points publié par le parti conservateur. Je reconnais que le gouvernement a adopté le premier point, mais il aurait intérêt à adopter les neuf autres.

L'INFLUENCE DU MINISTRE SUR LA PRÉPARATION DU BUDGET

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, le ministre n'a pas répondu directement à ma question. Je lui ai demandé s'il était heureux qu'il n'ait pas été question dans le budget de l'obligation agricole, de la réduction de la taxe prélevée sur le carburant utilisé dans les exploitations agricoles ou de l'aide aux exploitants de serres qui sont si nombreux dans sa circonscription et la mienne. Est-il content que le ministre du Revenu national n'ait pas plus que lui-même réussi à convaincre le ministre des Finances de modifier l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu, les problèmes à ce sujet étant imputables au gouvernement actuel?

● (1450)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait que peut-être l'article 31 de la loi n'a pas été modifié mais le fait même qu'ils peuvent amortir leurs pertes sur les trois années précédentes et les dix années ultérieures leur accorde pratiquement le même privilège qu'ils

recherchaient en réclamant une modification à l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu.

Une voix: Non, pas du tout!

M. Whelan: Si, cela leur accorde pratiquement tout ce qu'ils veulent avoir.

Si chacun avait obtenu tout ce qu'il voulait avoir dans le budget, le ministre des Finances, qui a parlé durant près de deux heures à la Chambre l'autre soir, aurait parlé durant quatre heures. Moi-même, je n'ai pas obtenu tout ce que je voulais. On reste dans les grandes ligues quand on conserve une moyenne de 50 p. 100 au bâton.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE SI LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (MIRABEL) LIMITÉE A ÉTÉ EXCLUE DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. On a parlé tantôt de la politique des 6 et 5 p. 100 et du fait que certaines sociétés de la Couronne refusaient d'y souscrire. Est-ce que le ministre des Travaux publics pourrait dire s'il est vrai que la Société immobilière du Canada (Mirabel) Limitée a été dernièrement exclue de l'application de la loi sur les restrictions salariales?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je vérifierai, mais cela m'étonnerait beaucoup. D'ailleurs comme l'honorable député le sait, dans le cas de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, parce qu'il y avait eu une erreur et qu'on n'avait pas soumis la décision au Comité du Conseil du Trésor comme il se devait, celle-ci a été renversée et les ajustements ont été effectués en conséquence tout en respectant le programme des 6 et 5 p. 100.

M. La Salle: Madame le Président, j'ai en main une copie d'un décret en provenance du greffier du Conseil privé qui stipule, et je cite:

Sur avis conforme du président du Conseil du Trésor et en vertu de l'article 16 de la Loi sur les restrictions salariales du secteur public, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil de mettre fin par les présentes à l'application de ladite loi à l'égard des employés de la Société... occupant des postes cléricaux, techniques, professionnels et de cadres intermédiaires.

Étant donné les circonstances, le ministre voudra bien, dans les plus brefs délais, rendre publique cette décision qui a été prise, et nous dire combien d'employés seront touchés et pour quelles raisons cette société serait exclue, contrairement au désir du gouvernement, des restrictions salariales.

M. LeBlanc: Madame le Président, si j'ai bien entendu la question de l'honorable député, il a cité ou parlé du président du Conseil du Trésor. Évidemment, je consulterai mon collègue, et j'essaierai de donner une réponse à l'honorable député demain.